

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES  
\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES *di*  
\*\*\*\*\*

SOUS DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE *di*  
\*\*\*\*\*

SERVICE DES MARCHES PUBLICS *di*  
\*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS  
\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
\*\*\*\*\*

SUB-DEPARTMENT IN CHARGE OF BUDGET,  
EQUIPMENT AND MAINTENANCE  
\*\*\*\*\*

SERVICE FOR PUBLIC CONTRACTS  
\*\*\*\*\*

0018-2

DECISION N° \_\_\_\_\_ /D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU

03 NOV. 2020

*Portant annulation la Consultation des Entreprises (DCE) N° 001/CD/MINAS/2020 pour la Maitrise d'œuvre relative aux travaux de construction, réhabilitation des bâtiments et fourniture du matériel médical y compris la formation à leur utilisation et le suivi de la maintenance de ce matériel dans le cadre du projet de rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) de Yaoundé.*

### **Le Ministre des Affaires Sociales, Maitre d'Ouvrage,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 2018/012 du 11 janvier 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu la Loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu la Décision N° 00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Départements ministériels ;
- Vu la Décision N° 0009/D/MINAS/SG/DAG du 12 juillet 2019 constatant, la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Affaires Sociales ;
- Vu la Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;
- Vu la Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu la lettre N° 001320/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 15 avril 2020 ;
- Vu la Consultation des Entreprises N° 001/CD/MINAS/2020 ;
- Vu les offres des soumissionnaires ;
- Vu la lettre N° 000284/L/PR/MINMAP/CCCM-BEC du 09 septembre 2020 ;
- Vu la lettre N° 006052/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6/AJSL du 26 octobre 2020 ;

**DECIDE,**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est annulée, la Consultation des Entreprises N° 001/CD/MINAS/2020 relative au projet susvisé.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

